

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Rouen, lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Rouen, lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794). In:
Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34349_t1_0075_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qu'admettent le cœur et la pensée, et dont s'isole nécessairement tout ce qui n'appartient pas à son bonheur.

Notre régénération, Citoyens Législateurs, est donc totalement consommée devant appartenir désormais qu'à nos plus douces affections. Vive la République! Vive la Montagne! étoient les refrains chéris de nos cantiques animés par la vivante image de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

La loi, notre unique et invincible souveraine, reçut notre serment qu'exprimoit notre plus ardent amour pour la patrie appelant tous ses enfants à son triomphe.

Ah! que le nom français soit envié de l'univers, qu'il apprenne enfin que nos législateurs à notre tête dans les armées, oracles dans le Sénat, talismans infatigables dans tous les lieux qu'ils parcourent, épouvantails de l'aristocratie et de l'égoïsme, fécondant la justice en l'unissant à nos droits, reçoivent de tous les hommes libres un tribut de vœux et de reconnaissance, sentiments exterminateurs des prêtres et des rois. S. et F.»

MAHEU, BONENFANT, BINET, MITTIÉ, BOURDET, BLIN, BOUDIER (*vice-secrét.*), JONOT (*présid. de la Sté.*).

12

Les administrateurs du district de Rouen annoncent que des biens d'émigrés estimés 155,100 l. ont été vendus 185,990 l. (1)

Insertion au bulletin (2).

(*Vifs applaudissements.*)

13

L'agent national du district de Langres écrit que chacun veut avoir part aux biens des émigrés: le prix de l'estimation est toujours doublé, souvent même triplé par la vente (3).

Insertion au bulletin (4).

[Langres, 6 pluv. II] (5)

« Je m'empresse, Citoyen président, d'informer la Convention que la vente des biens des émigrés se fait dans notre district avec tant de succès que je puis t'assurer que l'on n'y croit plus aux revenants. Les commissaires chargés d'en faire l'estimation reçoivent tous les jours des pétitions pour les diviser en petits lots parce que chacun veut en avoir sa part. C'est un plaisir de voir comme on les fait monter. Le

(1) P.V., XXX, 240. Ces chiffres ne coïncident pas avec ceux que mentionnent les journaux. Du 22 vend. au 4 pluv. les ventes se seraient élevées « à 8 300 000 l. pour une estimation de 5 796 131 l. » (*M.U.*, XXXVI, 189; *Ann. patr.*, p. 1772; *C. Eg.*, n° 531); « ... à 2 896 000 l. pour une estimation de 1 690 000 l. » (*J. Fr.*, n° 494); « ... à 1 880 220 l. pour une estimation de 796 131 l. » (*J. Sablier*, n° 1109).

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(3) P.V., XXX, 240.

(4) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(5) C 291, pl. 931, p. 29.

prix de l'estimation est toujours doublé, souvent même triplé. Vive la République ».

BRAGARD (*agent nat.*).

14

L'agent national du district de Tonnerre annonce que les citoyens Jean-Baptiste Pascal Maisère et Agnès-François Fayolle ont déposé sur l'autel de la patrie chacun 6 chemises pour les défenseurs de la Patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*L'administr. substituant l'agent nat., au présid. de la Conv., Tonnerre, 5 pluv. II*] (3)

« Citoyen,

Je t'adresse expédition d'un arrêté de ce district pris hier pour demander à la Convention nationale, l'insertion au Bulletin, du don fait pour les défenseurs de la patrie, par deux de nos concitoyens et consistant en 6 chemises, chacun ».

PARIZOT.

[*Extrait des délibérations de la comm., 4 pluv. II*] (4)

Un membre a dit: Citoyens, Jaloux de venir au secours de nos frères d'armes les citoyens Jean Baptiste Pascal Maisère et Agnès François Fayolle, s'empressent de déposer chacun 6 chemises qu'ils offrent en dons volontaires pour les défenseurs de la patrie.

L'administrateur substituant l'agent national entendu.

Le Directoire considérant l'acte généreux et le civisme de ces deux citoyens arrête que la Convention nat. sera priée d'en faire l'insertion au Bulletin, qu'en conséquence expédition de cet arrêté lui sera adressée ainsi qu'aux citoyens Maisère et Fayolle.

BAILLET (*secrét. provisoire*).

15

« Vous avez, disent les habitants de la commune de Vandœuvres (5), purgé l'air dans la Vendée, à Lyon, à Marseille, à Toulon; la peste règne encore au Quesnoy, à Valenciennes, à Condé; pour la dissiper, que faut-il? l'agilité de notre artillerie et la pointe de nos baïonnettes. »

Ils annoncent qu'ils ont payés la dette que doit acquitter toute commune amie de la liberté et de l'égalité, en envoyant au district de Bar-sur-Aube 45 marcs 2 onces 6 gros d'argenterie, provenant de leurs églises.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXX, 240.

(2) Bⁱⁿ, 11 pluv.

(3) (4) C 290, pl. 919, p. 6, 7.

(5) Distr. de Bar-sur-Aube. Et non Vandelurzel.

(6) P.V., XXX, 240; Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).